



Commune de LACHY (51)
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme – P.L.U.

Compte-rendu de la réunion du jeudi 28 Mars 2019 14h

Ordre du jour :

- ✓ Présentation du Diagnostic du territoire et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées

Présents :

- | | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| ✓ M. RIBEIRO Antonio | Maire |
| ✓ M. ZBINDEN Christophe | 1 ^{er} adjoint |
| ✓ Mme FOURNAISE Odile | secrétaire |
| ✓ M. MATTRAT Michel | Agriculteur retraité |
| ✓ M. KARSENTY Romain | Directeur urbanisme – CCSSOM |
| ✓ M. POUZIER Claude | Maire de la commune de Mœurs-Verdey |
| ✓ M. LAROCHE Dominique | Conseil Départemental |
| ✓ M. ROBIN Francis | Vice-président CCBC |
| ✓ Mme MILLON Estelle | Chambre d'Agriculture de la Marne |
| ✓ M. GAUTHERIN Tristan | Chargé d'études - BE Perspectives |

Cette réunion doit permettre de présenter aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées le diagnostic du territoire au travers d'une approche thématique permettant de présenter les principaux enjeux du territoire. Cette présentation du diagnostic du territoire est suivie par la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Un tour de table permet à chacun de se présenter. Le bureau d'études présente ensuite les objectifs d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les principaux enjeux du territoire.

La présentation du cadre de vie et des enjeux environnementaux entraîne les remarques suivantes :

- Il conviendra de compléter le diagnostic sur les éléments de patrimoine local et de compléter le diagnostic afin de présenter l'historique de la commune.
- Madame Louchet, DDT, remet au bureau d'études la note de compatibilité et de conformité du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) des 2 Morin qui sera présentée au sein du Porter A Connaissance de l'Etat en cours de réalisation. Il conviendra de vérifier que le rapport de présentation et le PADD présente correctement l'ensemble des enjeux liés au SAGE.

La présentation des enjeux liés aux risques naturels et technologiques amène Monsieur Laroche, Conseil Départemental, à se demander si la RD 951 est toujours classée route à grande circulation. Le bureau d'études vérifiera cette information.

La présentation des enjeux liés à l'évolution démographique et à la consommation d'espaces naturels et agricoles n'entraîne pas de remarque particulière.

En ce qui concerne les activités économiques, il est demandé à ce que le volet agricole soit complété afin de présenter la surface totale cultivée sur le territoire.

La présentation des enjeux liée aux équipements publics et techniques entraîne les remarques suivantes :

- Il conviendra de compléter le volet déplacement notamment en ce qui concerne les déplacements piétons sur le village et sur le territoire communal de façon plus générale.
- Monsieur le Maire indique qu'il est prévu la réalisation d'un bouclage avec le réseau d'eau potable des Essarts qui entraînerait la fermeture du forage actuel.

Madame Louchet remet au bureau d'études le projet du plan des servitudes qui sera présent au sein du Porter A Connaissance de l'Etat en cours de réalisation.

Les autres participants n'ayant pas de remarques particulières au sujet du diagnostic de territoire, le bureau d'études présente les orientations et objectifs du PADD.

L'orientation n°1 « *Permettre un développement communal cohérent* », entraîne les remarques suivantes :

- Concernant l'accueil de nouveaux ménages, il conviendra de prendre en compte que la commune voisine de Sézanne perd des habitants. Monsieur le Maire précise qu'il reçoit de nombreuses demandes de jeunes ménages travaillant sur les communes de Sézanne et de Montmirail et souhaitant s'installer sur la commune de Lachy. La proposition d'un rythme de croissance moyen de 0,5 % par an sur les 15 prochaines années permettrait donc de répondre à ces demandes tout en préservant le caractère rural du village qui ne dépasserait pas les 360 habitants.
- Concernant les mobilités et accessibilité, il conviendra de développer la partie sur les déplacements piétons en intégrant notamment l'aménagement et l'entretien de l'ancienne route de Sézanne qui sert aujourd'hui de liaison piétonne.

L'orientation n°2 « *Favoriser un développement respectueux du cadre de vie* », entraîne la remarque suivante :

- Madame Million, Chambre d'Agriculture, indique qu'il serait plus favorable que le PADD propose une densité moyenne de 12 logements par hectare afin de favoriser la densification du village. Elle propose également de différencier la consommation d'espaces liée aux activités et à l'habitat de celle liée aux équipements si la commune présente des projets particuliers. Après réflexions, la commune n'a pas de projet d'équipement public précis qui aura pour effet de consommer des terres agricoles.

Les autres participants n'ayant pas de remarques particulières au sujet des orientations et des objectifs du PADD.

Monsieur le Maire conclut la réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Le Maire,
M. Antonio RIBEIRO

Sans remarques sur ce compte-rendu dans les 15 jours suivant sa date d'envoi, celui-ci sera considéré comme validé